

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-323 du 30 Septembre 1982

portant nomination du Camarade Mathias
Dagbégnon GOGAN en qualité d'Inspecteur
d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N°82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N°76-32 du 11 Juin 1976 portant création et attributions d'un Organe de Contrôle dénommé Inspection Générale d'Etat,
- VU le décret N°76-148 du 11 Juin 1976 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat,
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Septembre 1982,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Mathias Dagbégnon GOGAN est nommé Inspecteur d'Etat à la Section chargée des Affaires Administratives de l'Inspection Générale d'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Ensei-
gnement Supérieur et de la Recherche
Scientifique, chargé de l'intérim,


Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB
4 - ANR 6 - IGE et ses Sections
10 - Ministères 22 - Préfets,
Présidents des CEAP 6 - SGG 4
SPD 2 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3
DPE-DCL au MJP 4 - INSAE 2 -
DPE au MTAS 4 - Intéressé 1 -
DB-DCF-Solde-DI 16 - Trésor 4
JORPB 1